

Check-list – Concessionnaires

Formulaire K/Formulaire wB en cas de premiers versements de plus de CHF 25 000.– et/ou adresses c/o

- Le formulaire est correctement rempli (voir explication à la page 2 du formulaire)
- Le formulaire doit être signé par des personnes autorisées conformément à l'extrait du registre du commerce signé
- La signature correspond à la signature figurant sur le document d'identité
- La signature numérique est une signature qualifiée (une signature électronique simple n'est PAS valable)

Pièces d'identité

- La pièce d'identité est encore valable. Pièces d'identité acceptées: carte d'identité, passeport, permis de conduire, permis de séjour
- La copie de la pièce d'identité est bien lisible, pas de pages coupées/de copies incomplètes. Les prolongations doivent également être copiées
- La photo de la personne figurant sur la pièce d'identité est claire et reconnaissable
- La/les copie(s) des pièces d'identité sont datée(s) et visée(s) (chaque page).
Si la pièce d'identité n'est pas vérifiée directement par le/la concessionnaire, la personne détentrice de la pièce d'identité doit signer et dater une copie de manière manuscrite (date et signature sur chaque page copiée). Il n'est pas nécessaire d'apposer un tampon «Copie conforme à l'original».

Chiffres de clôture/documents

- Les chiffres de clôture sont complets – Bilan et compte de résultat actuels avec annexe
- La carte de signature/procuration est jointe, dans la mesure où la/les personne(s) habilitée(s) à signer n'est/ne sont pas inscrite(s) au registre du commerce.